

ÉVALUATION DES RISQUES : DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)



LA FORMATION

Depuis le 05/11/2002, selon le décret n°2001-1016 l'employeur doit, à partir d'un seul salarié, établir un document d'évaluation des risques professionnels, le Document Unique d'Évaluation des Risques.

Une obligation, pour tout employeur, d'évaluer les risques auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise, et répertorier ces informations dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels pour répondre aux Principes Généraux de Prévention



LES OBJECTIFS

- Rédiger le document unique d'évaluation des risques professionnels
- Appliquer une démarche évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise
- Définir un plan de prévention
- Appliquer des méthodes et outils pour l'élaboration ou l'amélioration du document unique
- Évaluer l'efficacité des actions



PUBLIC CONCERNÉ

- Chef d'entreprise
- Gérant
- Responsable technique
- Chef de service
- Ou toute autre personne ayant des fonctions de responsable

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com

LA DURÉE

La durée de la formation
Evaluation des risques
varie en fonction du
nombre de poste de
travail à l'intérieur d'un
établissement.
Comptez en moyenne
14h de formation
soit 2 jours.

PRÉ-REQUIS

- Comprendre le français à l'oral et à l'écrit
- Avoir des fonctions de responsable dans l'établissement

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée,
une expérience professionnelle appropriée,
et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.

Le nombre de participants est limité à 1 minimum et à 10 maximum par session.



DÉTAILS

· Contextes juridiques et champs d'application Origine de l'obligation d'établissement du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

- Obligation de l'employeur
- Sanctions en cas de non-respect
- Objectifs, utilité du DUERP
- Structure du DUERP
- Contenus, méthodes
- Rôles des institutionnels, des organismes de la prévention et des autorités
 - Médecine du travail
 - Inspection du travail
 - Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAMIF)
 - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- Exemples, jurisprudences
- Synthèse
- Préparation de la démarche
 - Description de l'entreprise et de son activité
 - Identification des dangers et des situations d'exposition des travailleurs
- Évaluation et hiérarchisation des risques
 - Classement grâce à des critères propres à l'entreprise (basés sur la probabilité d'occurrence, la gravité, la fréquence)
 - Nombre de personnes concernées
 - Perception des risques dans l'entreprise
 - Suppression des risques
 - Prévention collective
 - Prévention individuelle
 - Prioriser les mesures de prévention à mettre en place
 - Facteurs réducteurs
- Élaboration du programme d'actions de prévention
 - Mesures de prévention primaire, secondaire, tertiaires pertinentes discutées au sein de l'entreprise
- Facteurs réducteurs
- Avis des instances représentatives du personnel si présentes, elles sont formalisées par le chef d'entreprise, par exemple sous le format d'un plan d'actions (avec échéancier, moyens à mettre en œuvre)
 - Mise à jour
 - Consultations, tenues à disposition, transmission
 - Bilan annuel



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

OUTILS :

- Ordinateur, documents administratifs de l'établissement
- Matériels d'utilisation quotidienne du client

MÉTHODE :

- Visite des différents postes de travail avec le responsable



FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation
 - DUERP en version informatique et papier
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches.

**POUR VOUS INSCRIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE
A NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À
gregory.guerot@cemstbarth.com**